YERRES

DECISION N°2000/261

OBJET : Signature d'un marché négocié relatif aux travaux de construction d'un parking rue de l'Eglise avec les sociétés BEUGNET IDF et FORCLUM.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2 122 - 22,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 274,308 et 104 I, alinéa 2

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mars 2000 autorisant le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert relative à la création d'un parking attenant à l'école du Centre en application des articles 253 bis, 273, 274, 296 à 298 du Code des Marchés Publics.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence adressé pour insertion le 3 avril 2000 et publié le 13 avril 2000 dans le bulletin n° 59 A, édition "travaux",

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres était fixée le 10 mai 2000 à 16 heures,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 11 mai 2000, ayant jugé n'avoir obtenu aucune offre acceptable a décidé de déclarer la procédure infructueuse et proposé le lancement d'un marché négocié suite à appel d'offres infructueux en application de l'article 104 I, alinéa 2 du Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence concernant la procédure de marché négocié suite à appel d'offres infructueux adressé, pour insertion, au Bulletin Officiel des Annonces de marchés Publics le 15 mai 2000 et publié dans le bulletin n°81 A, édition "Travaux", du 23 mai 2000,

CONSIDERANT que la date d'engagement de la consultation était fixée le 5 juin 2000,

CONSIDERANT que l'offre du groupement conjoint composé des sociétés BEUGNET IDF et FORCLUM correspond aux intérêts de la commune,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE